Communication COVID-19





DESTINATAIRES : À tout le personnel et les médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE: Le 19 octobre 2021

OBJET : RAPPEL | Port du masque de procédure et du N95

Masque de procédure

Nous vous rappelons que le port du masque de procédure est toujours **obligatoire** en tout temps dès l'entrée dans nos installations et en tout temps dans les aires communes. Lors d'intervention auprès des usagers, le masque de procédure est obligatoire en tout temps, malgré le respect de la distanciation de deux mètres.

Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps, à l'exception des situations suivantes :

- Employé travaillant seul dans son bureau;
- Employés travaillant à plusieurs dans un bureau à plus de deux mètres chacun;
- Dans les salles de réunion lorsque tous les participants sont assis et à plus de deux mètres chacun;
- Employé ayant une barrière physique [ex. : plexiglas] lors des contacts à moins de deux mètres.

Masque de type N95

Le masque de type N95 est **obligatoire** auprès de la clientèle tiède (suspectée COVID-19), la clientèle chaude (confirmée COVID-19) ou considérée comme un contact étroit d'un cas positif à moins de deux mètres ou dans une pièce fermée (chambre).

Le fit-test est obligatoire sur tous les modèles de masque de type N95. AUCUN N95 ne peut être porté sans un fit-test réussi de moins de deux ans.

Références

Pour plus d'information, vous pouvez accéder aux notes de service diffusées antérieurement.

- Mesures de prévention | Palier 1 Vigilance (zone verte) (7 septembre 2021)
- Questions-Réponses | Port de la protection respiratoire de type N95 en zones chaude et tiède (31 août 2021)
- Information quant au masque de type N95 Médicom (27 juillet 2021)
- Obligation du fit-test et changement de la trajectoire de demande (8 juin 2021)

« Signature autorisée » Mélanie Lambert Chef de service Prévention, santé et sécurité au travail

« Signature autorisée »
Catherine Roy
Chef de service
Prévention et contrôle des infections

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, président-directeur général par intérim